	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 À destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires : - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement</p>
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT - Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE ET SEUGNES ET CORAN</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400472</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence : - Arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation de la ZSC Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran ; - Arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2011)</p>	

<p>Description et intérêt du site :</p>	
<p>Le site comprend le lit majeur de la Charente et de deux affluents, la Seugne et le Coran, et constitue la plus grande zone inondable subsistant de nos jours en ex-région Poitou-Charentes. Elle associe sur une quarantaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble presque complet des milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières et prolongées du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. Aussi, des pelouses xérothermophiles résident sur la ligne de coteaux et de falaises calcaires qui bordent la vallée entre Saintes et Cognac.</p>	
<p>Qualité et importance</p>	<p>Il est site régional majeur par l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables : frênaie alluviale à Frêne oxyphylle, prairies hygrophiles, mégaphorbiaies eutrophes, cladiaie turficole, eaux courantes eutrophes à mésotrophes, etc. Une très grande richesse faunistique est inféodée à ces milieux : présence de la Loure et du Vison d'Europe, de la Cistude d'Europe, de divers poissons migrateurs ainsi que de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, etc. Une mention particulière doit être faite pour les prairies hygrophiles ou méso-hygrophiles inondables, habitat ne figurant pas à l'Annexe I bien que très menacé dans les plaines atlantiques, dont des superficies significatives subsistent sur le site et qui constituent l'habitat exclusif ou préférentiel de plusieurs espèces menacées : Cuivré des marais, Gratiolle officinale, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, etc. Sur le plan floristique et phytocénotique, les éléments majeurs d'intérêt sont concentrés sur 2 habitats essentiels : la cladiaie turficole et les bas-marais alcalins associés de la cuvette de l'Anglade et les pelouses calcicoles xéro-thermophiles des coteaux et micro-falaises d'adspersion sud situés en bordure du lit majeur de la Charente. La présence d'<i>Angelica heterocarpa</i>, espèce prioritaire, se situe en limite ouest du site en aval du barrage de St Savinien, dans la zone soumise aux "marées d'eau douce ».</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente ou en monoculture de peupliers ; altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée) ou enfouissement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles). D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : pelouses xérophiles en voie de densification après disparition de tout pâturage, cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>) et le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>).</p>



Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

1 - Création de voie forestière ;
 4 - Création de place dépôt de bois ;
 6 - Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
 7 - Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
 21 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
 22 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage ;
 26 - Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
 29 - Arrachage de haies ;
 32 - Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
 35 - Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
 36 - Utilisation d'une hélisurface mentionnée à l'article 11 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.

Classe d'habitat	. Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ;	39 %
	. Autres terres arables ;	22 %
	. Forêts caducifoliées ;	15 %
	. Forêts artificielles en monoculture (ex : Plantation de peupliers ou d'Arbres exotiques) ;	9 %
	. Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ;	6 %
	. Marais (végétation de ceinture), Bas marais, Tourbières ;	5 %
	. Prairies améliorées ;	2 %
	. Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, neige ou glace permanente ;	1%
	. Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes et Décharges, Mines).	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyssa-Sedion albi* ;
 7210 – Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana* (46,22 ha) ;
 91E0 – Forêts alluviales à Aulnes *Alnus glutinosa* et Frênes *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (731,09 ha) ;
 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (1,1 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Plantes : 1607 – Angélique à fruits variés <i>Angelica heterocarpa</i>	Reptiles : 1220 – Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>
Invertébrés : 1016 – Vertigo des moulins <i>Vertigo moulinsiana</i> 1036- Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i> 1041 – Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> 1044 – Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercurial</i>	Poissons : 1095 – Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> 1096 – Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i> 1099 – Lamproie de rivière <i>Lampetra fluviatilis</i> 1102 – Grande alose <i>Alosa alosa</i>

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

1046 – Gomphe de Graslin <i>Gomphus graslinii</i> 1060 – Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> 1083 – Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1087 – Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> 6199 – Ecaille chinée <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	1103 – Alose feinte <i>Alosa fallax</i> 1106 – Saumon Atlantique <i>Salmo salar</i> 1163 – Chabot commun <i>Cottus gobio</i>
--	--

Mammifères :

1303 – Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1304 – Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1305 – Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i> 1308 – Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> 1310 – Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	1321 – Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> 1323 – Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> 1324 – Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1355 – Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> 1356 – Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>
---	---

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Enjeux forts	Milieux aquatiques associés au Vison et Loutre	Vison et Loutre

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Vison et Loutre d'Europe		Déplacement lors de la reproduction et de l'élevage des petits										

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible




Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

- 1410 – Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (679,29 ha) ;
- 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp* ;
- 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (28,5 ha) ;
- 3260 – Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques (du *Renunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*) (18 ha) ;
- 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* ;
- 5130 – Formations de genévriers *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (0,03 ha) ;
- 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*site d'orchidées remarquables) (41,03 ha) ;
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (298,3 ha) ;
- 7230 – Tourbières basses alcalines (12,76 ha) ;
- 8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0,43 ha) ;
- 8310 – Grotte naturelle
- 91F0 – Forêts mixtes de chênes (*Quercus robur*), d'ormes (*Ulmus laevis* et *Ulmus minor*) et de frênes (*Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*) bordant de grands fleuves (*Ulmion minoris*) (223,64 ha) ;
- 9340 – Forêt à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (4,26 ha).

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux

 Amphibiens : Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i> Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i> Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Petite grenouille verte <i>Pelodytes lessonae</i> Rainette verte <i>Hyla arborea</i> Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i> Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	 Mammifères : Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i> Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>
 Reptiles : Couleuvre verte et jaune <i>Coluber viridiflavus</i> Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Lézard vert <i>Lacerta viridis</i> Couleuvre d'Esculape <i>Elaphe longissima</i>	Mollusque Grande mulette <i>Pseudunio auricularius</i>
Insectes : Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	

ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

→ Cf. Fiche d'information du site FR5412005 Vallée de la Charente moyenne et Seugne

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	27	4
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	27	4
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	1	1
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	26	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	21	

Site web du site Natura 2000 :

<http://pc70valcharente.n2000.fr>

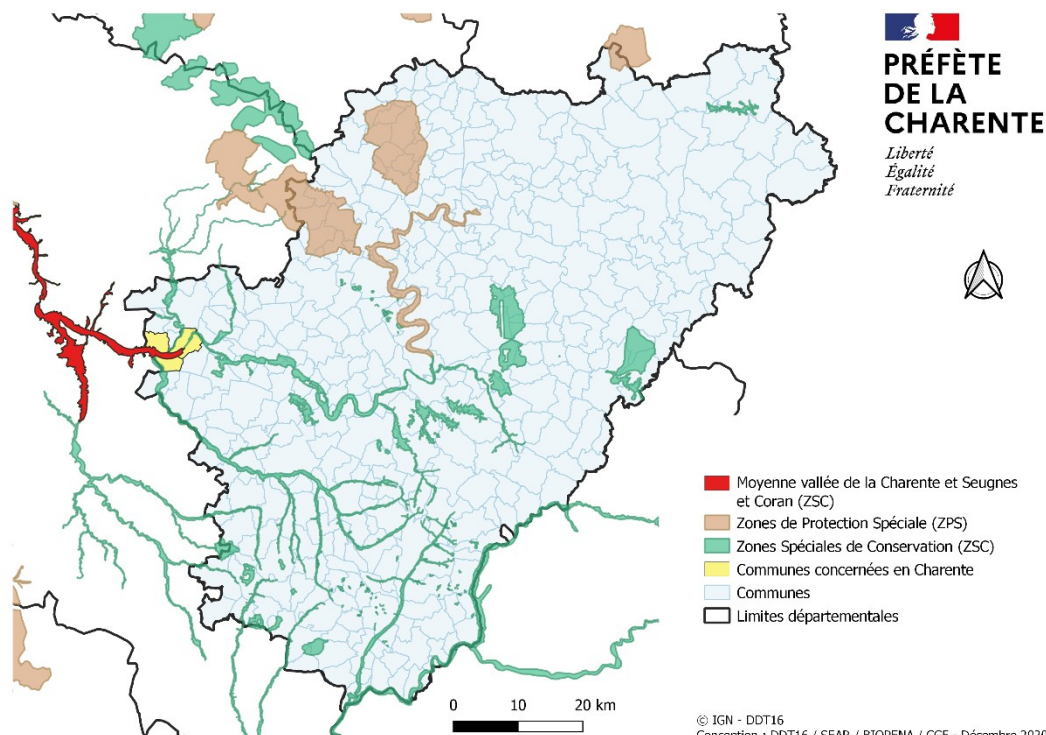
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400472.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

http://pc70valcharente.n2000.fr/bibliotheque_site

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées en Charente : Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZPS FR5412005 : Vallée de la Charente moyenne et Seignes
- ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents
- ZSC FR5400417 : Vallée du Né et ses principaux affluents
- ZSC FR5402008 : Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents
- ZSC FR5400473 : Vallée de l'Antenne

Périmètre de la Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran :

